

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Décret du 26 août 2026 portant nomination et titularisation (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

NOR : TECK2620861D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'Etat ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2024 portant nomination (ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts) ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant nomination (ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts) ;

Vu le procès-verbal de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et d'AgroParisTech du 3 août 2026 ;

Vu l'avis du comité d'orientation et de validation de la formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts du 24 juillet 2026,

Décète :

Article 1^{er}

Les ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ci-après désignés, sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

BASSO (Florian).

BÉRINQUE (Emmanuel).

BEROUD (Gaëlle).

BLANCHIN (Zoé).

BONNETOT (Thomas).

BRUNEAU (Valentin).

BURDEAU (Pierre-Louis).

CÉDIEY (Hippolyte).

CIBERT (Hervé).

COLLARD (Julien).

DAVID (Emeline).

DESCAMPS (Raphaël).

DESTRADE (Matthieu).

DHOTE (Gaëtan).

DUFLY (Romain).

DUPRIEU (Henri).

FAUCHÉ (Clément).

FLEURENCE (Louis).

FORESTIER (Charles).

FRICKER (Pierre).

GALLIEN (Céleste).

GAUTIER (Camille).

GRANDSERRE (Louise).

GUEUDET (Baptiste).

GUILLOCHEAU (Clément).
HABIBI (Mohammed-Yassine).
HURSTEL (Vladimir).
LE GARFF (Maël).
LE MARÉCHAL (Prune).
LIBERMAN-SARTHOU (Matthieu).
LOUIS (Calista).
LUBINEAU (Claire).
LUCAS (Pierre).
MATENCIO (Even).
MICHELET (Axel).
MION (Sylvain).
PETIT (Leïla).
PUYDEBOIS (Vincent).
ROVEL (Louise).
SAZERAC DE FORGE (Marie).
SCHROLL (Louis).
SCHWENCKE (Guillen).
TERNIL (Paul).
TISSOT (Eulalie).
VILLARD (Samuel).

Article 2

Le Premier ministre, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2026.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
SÉBASTIEN LECORNU

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,
MONIQUE BARBUT

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,
ANNIE GENEVARD